

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 21 DECEMBRE 2017**

Délibération
n° 2017.12.117.B

**Etrier Charentais :
demande
d'exonération du
paiement d'une
facture de
débouchage du
réseau
d'assainissement**

LE VINGT ET UN DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 décembre 2017**

Secrétaire de séance : Guy ETIENNE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Jean-Claude COURARI, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Maud FOURRIER, Annie MARAIS, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Excusé(s) :

Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, François ELIE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2017

**DELIBERATION
N° 2017.12.117.B**

PATRIMOINE

Rapporteur : Monsieur DEZIER

ETRIER CHARENTAIS : DEMANDE D'EXONERATION DU PAIEMENT D'UNE FACTURE DE DEBOUCHAGE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Par délibération n°201 du 17 octobre 2013, GrandAngoulême a approuvé les tarifs 2014 des travaux en régie – prestations diverses, en particulier le tarif horaire pour l'utilisation du combiné hydrocureur, à savoir 156,15 € HT.

Le 5 juillet 2014, l'équipe d'astreinte est intervenue pour déboucher un réseau d'assainissement au centre équestre de La Tourette, de 18h45 à 21h.

GrandAngoulême a ensuite envoyé une facture à l'Etrier Charentais, gestionnaire du site, le 8 juillet 2014, d'un montant de 351,34 € TTC.

Or, l'Etrier Charentais ne veut pas la payer parce que les installations sont propriétés de GrandAngoulême, mises à disposition de l'association dans le cadre d'une délégation de service public.

Compte tenu de ces éléments,

Vu l'avis de la commission politiques et équipements communautaires du 5 décembre 2017,

Je vous propose :

DE REFUSER l'exonération du paiement de cette facture pour l'intervention réalisée le 5 juillet 2014 à l'Etrier Charentais.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

26 décembre 2017

Affiché le :

26 décembre 2017